



Possibilité de changer de statut, etudiant 5 ans de résidence en

Par **frontnoir**, le **19/01/2015 à 13:34**

Bonjour,
Je suis étudiante et résidente en France depuis 5 ans; je souhaitai savoir s'il est possible de changer de statut alors que je n'ai pas d'emploi stable selon ma qualification? ou de demander une année pour trouver un emploi? de plus en cas e refus de titre de séjour? dans quel mesure demander le recours et comment le faire?
Cordialement

Par **alterego**, le **19/01/2015 à 18:35**

Bonjour,
Pour quels statut et nationalité ?
Cordialement

Par **frontnoir**, le **19/01/2015 à 19:35**

Je suis camerounaise, et je voudrais changer pour un statut carte de résident permanent ou carte de séjour temporaire activité non salariée
Bien cordialement

Par **citoyenalpha**, le **23/01/2015 à 11:01**

Bonjour
Pour la carte de résident au vu de votre post elle ne saurait vous être accordée puisque vous séjourniez en France sous le couvert d'une carte de séjour "étudiant"
A

défaut de remplir les conditions de délivrance des autres cartes de séjour il reste le changement de statut étudiant à salarié.

À l'échéance de votre carte de séjour « étudiant », vous pouvez obtenir une autorisation provisoire de séjour de 12 mois non-renouvelable, si vous possédez un diplôme au moins équivalent au master. Vous devez avoir obtenu ce diplôme en France.

Sous couvert de cette autorisation et dès lors que vous détenez un contrat ou une promesse d'embauche en lien avec votre diplôme, vous pouvez demander un changement de statut pour obtenir une carte de séjour :

- « salarié » (contrat de travail d'un an ou plus),
- ou « travailleur temporaire » (contrat de travail inférieur à un an).